

Envie de renouveau ?

Envie d'autonomie et de responsabilité ?

Envie de travailler dans un contexte familial ?

Envie d'une rémunération à la hauteur de votre travail ?

...Découvrez notre activité et nos valeurs !!!

Le Cabinet Bernard coopte* !

* Conditions :

- Développer votre activité conformément à l'objet de la société.
- Participer à la vie et au fonctionnement du Cabinet.
- Consacrer 2 à 4 jours par an pour des échanges techniques et administratifs (Convivialité garantie !!!).
- Partager vos expériences et aider les autres membres.

Notre identité



Année de création :	1982
Société :	Société Coopérative Ouvrière de Production (SCOP SARL)
Nombre d'associés :	7 à 10
Localisation :	France entière (home-office)
Qualifications :	OPQIBI 0104 et 2203
Missions :	Assistance à maîtrise d'ouvrage, audit, énergie et exploitation
Prestations :	Rédaction de marchés d'exploitation-maintenance, marché global de performance, appui et diagnostic technique, énergies conventionnelles et renouvelables, audit énergétique, commissionnement
Clients cibles :	Collectivités locales et territoriales, hôpitaux, bailleurs privés ou publics, industrie, etc.

Vos Ambitions...

Indépendance totale de vos activités
Autonomie de gestion
Neutralité et intégrité dans vos travaux
Coopération, souplesse et réactivité
Bénéficier des atouts d'une structure existante

...Nos engagements

Solidarité, Unité et Partage

Gestion communautaire de la société
Équité entre les membres : 1 personne = 1 voix
Frais fixes mutualisés (comptabilité, site web, etc.)
Références et expériences mises en commun
Statut de salarié (Contrat de travail de type CDI)
Cotisation au régime général
Mutuelle et intéressement
Accord de participation

Pour aller plus loin...

Lorsque vous rejoignez les équipes du **Cabinet BERNARD**, vous signez un contrat de travail de type CDI. Ce contrat de travail évoluera au fur et à mesure que vos activités se développeront.

Vos revenus dépendent intégralement de votre activité. Sur votre secteur géographique, vous réalisez la phase commerciale, accomplissez la mission, puis assurez la facturation et le suivi de l'encaissement. Une part de votre facturation sert aux coûts mutualisés du Cabinet. Le reste couvre vos frais et votre rémunération.

Pour vous aider à démarrer, vous bénéficierez d'un fonctionnement spécifique pendant la phase d'amorçage de votre activité. (Simulations de revenus ci-dessous).

Conformément à nos statuts, dans un délai de 3 ans maximum, votre cooptation sera soumise au vote des membres et vous serez alors officiellement membre associé du Cabinet. Une prise de participation au capital vous sera alors demandé (Investissement = 535 €)

Pour aller encore plus loin...

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations :

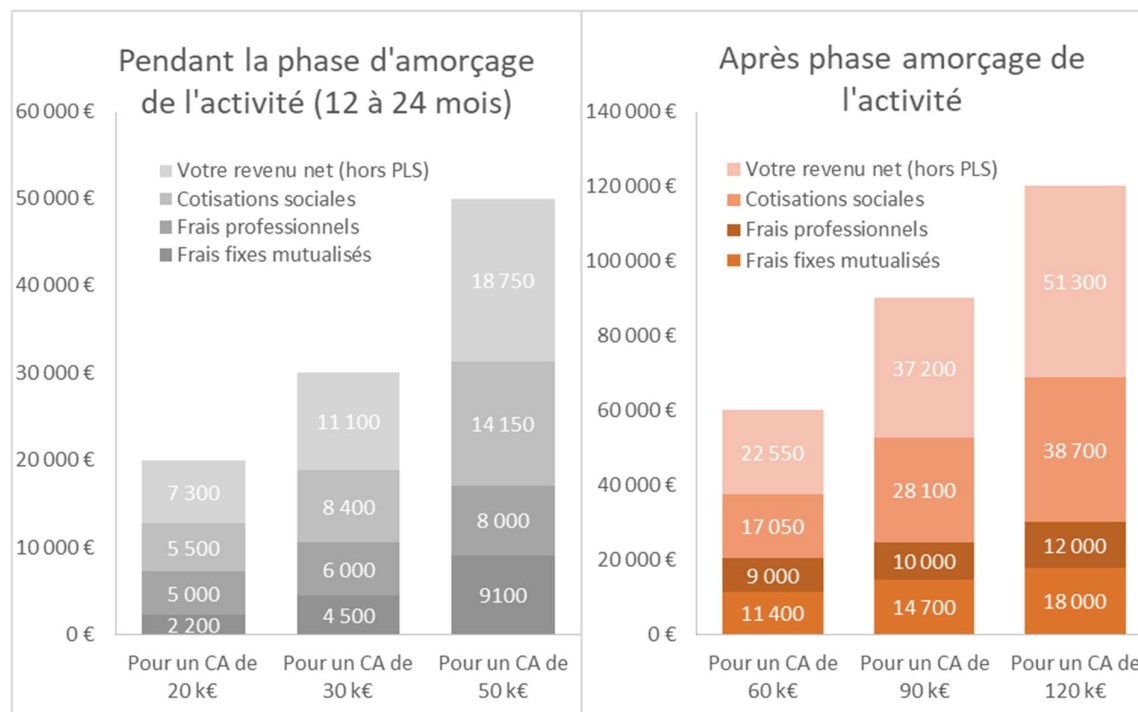
Nicolas LOUIS

06.81.18.55.00

nicolas.louis@cabinet-bernard.fr

www.cabinet-bernard.fr

Simulations de vos revenus selon votre CA



*Frais professionnels : frais de déplacements, frais km, outillage, fournitures diverses, etc.

*PLS : prélèvement d'impôt à la source